



NOTE DE SERVICE / MEMO

Information distribuée auparavant / Information previously distributed

TO : Transportation Committee

DESTINATAIRE : Comité des transports

FROM: Alain Gonthier,
General Manager, Public Works
Department

Contact :
Krista Tanaka, Associate Director,
Traffic Services, Public Works
Department 613-316-5475
Krista.Tanaka@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Alain Gonthier,
directeur général, Direction générale
des travaux publics

Personne-ressource :
Krista Tanaka, directrice adjointe,
Services de la circulation, Direction
générale des travaux publics
613-580-2424, poste 23597
Krista.Tanaka@ottawa.ca

DATE : 16 avril 2024

16 avril 2024

NUMÉRO DE DOSSIER : ACS2024-PWD-TRF-0004

**SUBJECT: Report on the use of Delegated Authority during 2023 by the
Public Works Department**

**OBJET : Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués en 2023 à la Direction
générale des travaux publics**

CONTEXTE

L'objectif de ce mémorandum est de rendre compte au Comité des transports de l'exercice des pouvoirs délégués par la Direction générale des travaux publics pour 2023.

Les Services des routes et du stationnement rendent compte de leur utilisation des

pouvoirs délégués dans le rapport annuel du Service du stationnement. Le présent rapport indiquera uniquement l'utilisation des pouvoirs délégués par les Services de la circulation.

Le règlement n° 2023-67 de la Ville d'Ottawa, intitulé *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs*, est « un règlement concernant la délégation de pouvoirs à des agents de la Ville d'Ottawa ». Il a été adopté par le Conseil municipal le 8 mars 2023, abrogeant le règlement n° 2023-2.

Ce règlement attribue des pouvoirs délégués aux agents de la Direction générale des travaux publics, ce qui leur permet d'exercer différentes activités opérationnelles et ce qui les oblige à rendre compte au comité permanent compétent, au moins une fois par an, de l'exercice des pouvoirs ainsi délégués.

EXPOSÉ

Pour respecter les obligations de compte rendu définies dans l'Annexe J (Direction générale des travaux publics) du règlement n° 2023-67, une liste consolidée a été établie, laquelle met en lumière l'exercice des pouvoirs délégués des Services de la circulation au cours de cette période (veuillez consulter la pièce 1).

CONCLUSION

Les Services de la circulation continueront de rendre compte une fois par an, au Comité des transports, de l'exercice des pouvoirs délégués, conformément à la version actuelle du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (n° 2023-67).

Pour de plus amples renseignements sur les points énumérés dans la pièce 1, veuillez communiquer avec Krista Tanaka, directrice adjointe, Services de la circulation (613-316-5475 ou Krista.Tanaka@ottawa.ca).

Cordialement,

*Original signé par
Alain Gonthier*

c. c. : Équipe élargie de la haute direction
Équipe de direction de la Direction générale des travaux publics

Directrice, Information du public et Relations avec les médias
Gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités
Coordonnateur, Comité des transports
Équipe de direction du secteur d'activité des Services de la circulation

DOCUMENTATION À L'APPUI

Pièce 1 – Exercice, en 2023, des pouvoirs délégués aux Services de la circulation –
Annexe J (Direction générale des transports) du Règlement n° 2023-67

Accessibilité des piétons, des intersections et des rampes

En 2023, les Services de la circulation ont soutenu l'amélioration de la sécurité des intersections par le biais du Programme d'accessibilité des piétons, des intersections et des rampes (PAPIR). Une délégation de pouvoirs en matière de modification de la chaussée a été requise pour trois (3) endroits.

Tableau 1 – Exercice des pouvoirs délégués en 2023 pour l'amélioration de l'accessibilité aux intersections

Lieu	N° de quartier	Description
Passage pour piétons de la promenade Malvern, entre la cour Chalice et la promenade Sherway	3	Moderniser l'emplacement actuel du passage pour piétons avec des caractéristiques liées à l'accessibilité, y compris des bordures surbaissées et des indicateurs tactiles de surface de marche.
Passage pour piétons sur la promenade Tartan et la ruelle Opal	3	Moderniser l'emplacement actuel du passage pour piétons avec des caractéristiques liées à l'accessibilité, y compris des bordures surbaissées et des indicateurs tactiles de surface de marche.

Lieu	N° de quartier	Description
Liaison piétonnière entre le chemin Albion et le sentier polyvalent de la voie Bunchberry	22	Construction d'un sentier polyvalent pour relier le chemin Albion au sentier polyvalent de la voie Bunchberry.

Améliorations de la sécurité des intersections

En 2023, les Services de la circulation ont préconisé l'amélioration de la sécurité des intersections par le biais de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de sécurité routière et du Programme d'amélioration de la sécurité. Une délégation de pouvoirs en matière de modification des intersections et de la chaussée a été requise pour sept (7) endroits.

Tableau 2 – Exercice des pouvoirs délégués en 2023 pour l'amélioration de la sécurité des intersections

Lieu	N° de quartier	Description
Avenue Carling et avenue Broadview	7,15	Modification géométrique réalisée pour un carrefour à feux où les collisions avec les véhicules tournant à gauche étaient très nombreuses, ce qui a été mis en évidence par l'analyse de la sécurité du réseau. Mise en place d'une phase de signalisation de virage à gauche entièrement protégée dans les directions est et ouest.
Avenue Carling et avenue Clyde/avenue Cole	7, 15, 16	Modification géométrique réalisée pour un carrefour à feux où les collisions avec les véhicules tournant à gauche étaient très nombreuses, ce qui a été mis en évidence par

Lieu	N° de quartier	Description
		l'analyse de la sécurité du réseau. Mise en place d'une phase de signalisation de virage à gauche entièrement protégée dans les directions est et ouest.
Rue St-Patrick et avenue King Edward	12	Amélioration de la sécurité des cyclistes aux emplacements très fréquentés par les cyclistes (rapport). Améliorer l'approche du carrefour en direction ouest afin d'offrir des infrastructures cyclables séparées et d'aménager des voies de virage visant à assurer la sécurité des usagers.
Rue O'Connor, rue Nepean, rue Cooper, rue Waverley	14	Amélioration de la sécurité des cyclistes aux emplacements très fréquentés par les cyclistes (rapport). Mise en œuvre d'aménagements visant à réduire les risques liés à la vitesse des véhicules sur la piste cyclable et à améliorer la visibilité des cyclistes et des piétons. Les modifications comprennent des passages surélevés, un « recourbement vers l'extérieur » des passages pour vélos et le rétrécissement de la largeur des avancées de trottoir de l'intersection.
Rue Victoria à la hauteur du chemin Cartwright	20	Intersection rurale oblique identifiée pour des mesures correctives dans le cadre de l'étude sur la sécurité des intersections obliques rurales d'Ottawa (2020). Réalignement du

Lieu	N° de quartier	Description
		chemin Cartwright pour former une intersection en T avec la rue Victoria.
Chemin Albion à la hauteur du chemin Mitch-Owens	20	Modification géométrique réalisée pour un carrefour à feux où les collisions avec les véhicules tournant à gauche étaient très nombreuses, ce qui a été mis en évidence par l'analyse de la sécurité du réseau. Mise en place d'une phase de signalisation de virage à gauche entièrement protégée dans la direction est.
Chemin 8th Line à la hauteur de la promenade Parkway	20	Dans l'examen de la sécurité des routes en service (2023), on a identifié le besoin d'établir des mesures correctives pour cette intersection rurale avec panneaux d'arrêts dans deux directions. Installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection.

Passages pour piétons

En 2023, les Services de la circulation ont préconisé l'installation de quatre (4) passages pour piétons sur tout le territoire de la Ville grâce au financement du Programme de passages pour piétons. La conception d'un certain nombre de passages pour piétons a été réalisée – ou est en cours. Ils devraient être aménagés en 2024.

Il existe trois types de passages pour piétons à Ottawa :

- Type B – Passages pour piétons signalés par des panneaux suspendus, des panneaux installés de chaque côté de la route et des feux rectangulaires à clignotement rapide. Ils sont habituellement aménagés sur les artères ou routes collectrices principales à vitesse plutôt élevée (jusqu'à 60 km/h).
- Type C – Passages pour piétons signalés par des panneaux installés de

chaque côté de la route et des feux rectangulaires à clignotement rapide. Ils sont habituellement aménagés aux carrefours giratoires à plusieurs voies peu fréquentés ou sur les routes collectrices.

- Type D – Passages pour piétons les plus élémentaires. Uniquement dotés de panneaux installés de chaque côté de la route. On les trouve habituellement sur les routes locales ou les carrefours giratoires à une voie.

Le tableau ci-dessous fournit des détails sur les emplacements de mise en œuvre et le type de passage pour piétons aménagé (type B, C ou D). De plus, les passages pour piétons peuvent également nécessiter des modifications de la chaussée pour des descentes de bordure et la pose d'indicateurs tactiles de surface de marche. L'exercice des pouvoirs délégués était nécessaire pour les modifications à apporter à la chaussée. Les détails relatifs aux différents lieux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 – Exercice des pouvoirs délégués en 2023 pour les passages pour piétons

Lieu	N° de quartier	Description
Boulevard Varennes et croissant Como	1	Un passage pour piétons de type C a été aménagé pour donner la priorité aux piétons. Des descentes de bordure et des indicateurs tactiles de surface de marche ont été ajoutés des deux côtés de la chaussée.
Chemin Matheson reliant deux sentiers polyvalents	11	Un passage pour piétons de type D a été aménagé pour donner la priorité aux piétons. Des descentes de bordure et des indicateurs tactiles de surface de marche ont été ajoutés des deux côtés de la chaussée.
Rue Rochester et rue Norman	14	Un passage pour piétons de type B a été aménagé pour donner la priorité aux piétons. Des descentes de bordure et des indicateurs

Lieu	N° de quartier	Description
		tactiles de surface de marche ont été ajoutés des deux côtés de la chaussée.
Promenade Cedarwood et 170, promenade Baycrest Ouest	18	Un passage pour piétons de type C a été aménagé pour donner la priorité aux piétons. Des descentes de bordure et des indicateurs tactiles de surface de marche ont été ajoutés des deux côtés de la chaussée.

Paragraphe J 6 (1) et (2) - Enseignes, feux de circulation, marques sur la chaussée et éclairage des rues

Conformément aux paragraphes J 6 (1) et (2) – Enseignes, feux de circulation, marques sur la chaussée et éclairage des rues, on a procédé à l'installation, l'utilisation et l'entretien de ce qui suit en 2023 :

- Installation de 12 830 panneaux de signalisation et entretien de 32 000 panneaux de signalisation
- Environ 4,8 millions de mètres de marquage longitudinal sur la chaussée
- 1 206 carrefours à feux, dont 87 % sont équipés de signaux sonores
- 23 radars photographiques actifs et 84 appareils photo actifs reliés aux feux rouges sur tout le territoire de la ville
- 342 caméras de circulation
- 77 522 lampadaires;
- 26 zones de limitation de vitesse installées.

Les lieux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 – Exercice des pouvoirs délégués en 2023 pour les zones de limitation de vitesse

Lieu	N° de quartier	Description
Édifice Fallingbrook	1	À l'intersection de la promenade Gardenway, entre le chemin Innes, le boulevard Charlemagne et le boulevard Portobello

Lieu	N° de quartier	Description
Parc Briargreen – Parc Leslie	3	À l'intersection du chemin Cedarview, entre la promenade Cedarhill et le croissant O'Keefe.
Kanata Lakes – Arcardia	4	À l'intersection de la promenade Keyrock, entre la promenade Goulbourn Forced et l'avenue Kanata.
Village de Carp	5	Promenade Donald-B.-Munro et chemin Carp
Secteur de Stittsville	6	À l'intersection de la ruelle McCooye et de l'avenue Neil
Amberwood Village	6	À l'intersection de la rue Stittsville Main, du chemin Hazeldean et de la rue Abbott Est
Secteur Centrepointe	8	À l'intersection du chemin Baseline et de l'avenue Woodroffe
Communauté de Trend-Arlington	9	À l'intersection du chemin Greenbank et du chemin Hunt Club
Hunt Club Upper – Blossom Park – Timbermill	10	À l'intersection de l'avenue Athans, de la rue Bernard, de l'avenue Rosebella, de l'avenue Kingsdale et de l'avenue Queensdale
South Keys – Greenboro Ouest	10	À l'intersection du chemin Johnston, de la promenade Cahill et du chemin Albion Sud
Secteur de Carlington	16	À l'intersection de l'avenue Lapierre, de l'avenue Coldrey, de la rue McBride, de la rue Larkin et de la rue Street, de la rue Thames et de l'avenue Caldwell

Lieu	N° de quartier	Description
Secteur de Billings Bridge – Alta Vista	18	À l'intersection de l'avenue Kilborn et de la promenade Alta Vista. Chemin Heron et rue Bank
Secteur de Billings Bridge – Alta Vista	18	À l'intersection de l'avenue Kilborn et de la promenade AltaVista. Chemin Heron et avenue Prospect
Secteur de Portobello Sud	19	À l'intersection du croissant Boisfrance et de la rue Capreol
Secteur de Portobello Sud	19	À l'intersection de la voie Southfield, de la promenade Lakeridge, de l'avenue Harvest Valley et du chemin Tenth Line
Secteur de Manotick	20	À l'intersection des chemins Gough et Dozois
Secteur de Greely	20	À l'intersection de la rue Stanmore
Secteur de Greely	20	À l'intersection de la promenade Donwel, de la route Lake Trail, du boisé Carisbrooke et de l'avenue Evening Shadow
Secteur de Greely	20	À l'intersection de la promenade Greely West et du chemin Fox Valley
Secteur de Metcalfe	20	À l'intersection de la promenade Metcalfe Farm, de la rue Bruce, de la rue Dow, de la rue Glen et de l'avenue Brentwood
Secteur de Manotick	21	À l'intersection de la rue Bridge, du chemin Long Island, de la promenade North et de la promenade Riverside Nord

Lieu	N° de quartier	Description
Riverside-Sud – Leitrim	22	À l'intersection de l'avenue Brian-Good, de la rue SummerHill et de l'avenue Borbridge
Secteur de Katimavik-Hazeldean	23	À l'intersection de la promenade Whitney, de la voie Hearst, de la promenade Drainie et du croissant Tamblyn
Secteur de Katimavik-Hazeldean	23	À l'intersection de la Place Arid, entre les chemins Castlefrank et Katimavik
Rideau Crest – Davidson	24	À l'intersection des promenades Stoneway et Rideaucrest

Les coûts associés aux éléments énumérés immédiatement au-dessus du tableau 4 sont les suivants :

- 14 787 613 \$ pour les travaux réalisés pour le compte d'autres directions générales ou pour des organismes externes
- 4 539 206,76 \$ pour l'entretien des panneaux indicateurs*
- 8 946 810,53 \$ pour l'entretien des feux de circulation
- 4 501 422,35 \$ pour le marquage au sol*
- 12 393 561,13 \$ pour l'éclairage de rue

**Les coûts totaux pour l'entretien des panneaux et pour le marquage au sol comprennent également les coûts liés à l'installation de panneaux et au marquage au sol pour divers types de dispositifs et de mesures de contrôle de la circulation, y compris, mais sans s'y limiter, les passages pour piétons et l'interdiction de tourner à droite à un feu rouge aux carrefours à feux, en plus des zones désignées (p. ex., les zones de limitation de la vitesse, les zones de sécurité communautaire, etc.) et le contrôle automatisé de la vitesse. Ces coûts comprennent également les coûts liés à l'installation d'un arrêt toutes directions non justifié à l'intersection du chemin 8th Line et du chemin Parkway. Une délégation de pouvoirs a été accordée au personnel par l'entremise du Rapport sur les pouvoirs délégués d'installation de panneaux d'arrêt toutes directions suivant un examen de la sécurité des routes en*

service, et installation de panneaux à l'intersection des chemins 8 th Line et Parkway ([ACS2023-PWD-TRF-0006](#)).

Il est important de noter qu'en 2023, 23 emplacements seront équipés de caméras de contrôle automatisé de la vitesse. Ces emplacements sont présentés au Conseil par le biais du rapport annuel du Plan d'action stratégique de la sécurité routière ([ACS2023-PWD-TRF-0007](#)).

Paragraphe J 8 (1). Contrôle temporaire de la circulation et du stationnement

Conformément au paragraphe J 8 (1) – Contrôle temporaire de la circulation et du stationnement - on est intervenu dans le cadre de :

- 727 incidents qui ont eu des incidences modérées ou fortes sur le déroulement de la circulation.
- 715 incidents qui ont obligé à fermer temporairement des voies de circulation ou des routes.
- 795 autorisations pour des événements spéciaux/permis de tournage de films, 443 demandes de tournage de films et 382 ordres de travail liés à des événements divers (manifestations, festivals, défilés, films, etc.).

Les travaux correspondant aux activités de contrôle temporaire de la circulation et du stationnement pour des événements spéciaux, dont des manifestations, des festivals et des défilés, ainsi qu'à la fermeture temporaire de routes et à des événements d'urgence ont totalisé 279 368,96 \$.